

Calendrier des messes

Dimanche 2 juillet 2023 – 13^e dimanche du temps ordinaire

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*
Baptême de *Capucine RODRIGUES, Alice SAVIARD*
et *Sohan VASSEUR*

Dimanche 9 juillet 2023 – 14^e dimanche du temps ordinaire

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Samedi 15 juillet 2023 – 15^e dimanche du temps ordinaire

- 19 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Samedi 22 juillet 2023 – 16^e dimanche du temps ordinaire

- 19 h 00 : messe à *Saint Éloi*
Famille LAROCHE-SAVREUX

Samedi 29 juillet 2023 – 17^e dimanche du temps ordinaire

- 19 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Samedi 5 août 2023 – TRANSFIGURATION DU SEIGNEUR

- 19 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Samedi 12 août 2023 – 19^e dimanche du temps ordinaire

- 19 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Mardi 15 août 2023 – ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*

Dimanche 20 août 2023 – 20^e dimanche du temps ordinaire

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*
Baptême de *Mylan COURTOIS, Lyam COURTOIS MILLIOT*
et *Alice NORMAND*

Dimanche 27 août 2023 – 21^e dimanche du temps ordinaire

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*
Brigitte et Bernard EVRARD ; famille LAROCHE-SAVREUX
Baptême de *Eden CARION, Dju-lyan COURTOIS*
et *Sidonie LELEU DURANTE*

Dimanche 3 septembre 2023

22^e dimanche du temps ordinaire

- 11 h 00 : messe à *Saint Éloi*
Baptême de *Gabin GEENEN, Solena HUGUET*
et *Zoé WALLETON*

★ Si vous souhaitez que vos intentions de messe apparaissent ici, merci de les déposer à la *Maison paroissiale* avant le **vendredi 1^{er} septembre 2023**.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

• Pour le **Baptême** des petits enfants (âgés de moins de 2 ans), prenez contact avec la paroisse au moins 2 mois avant la date que vous envisagez.

• Vous souhaitez célébrer votre **mariage** à l'église : présentez-vous à une permanence un an au moins à l'avance. Ne retenez jamais la date (pour la salle ou autre) sans vous assurer que c'est possible pour le célébrant.

HORAIRE DES MESSSES EN SEMAINE

Tous les jours à 9 heures à la *Maison paroissiale* (sauf lundi, absence du prêtre et du 14 juillet au 14 août).

★ Confessions

Tous les jours en semaine, après la messe de 9 heures ou sur rendez-vous.

★ PERMANENCES à la Maison paroissiale :

vendredi, de 17 h à 18 h 30 ;
samedi, de 10 h à 11 h 30.

Paroisse
Saint-Quentin Vallée d'Isle
Maison paroissiale
73, rue de la Raffinerie
02100 SAINT-QUENTIN
☎ 03 23 68 33 89
✉ paroisse.sqvi@orange.fr

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Flash code web



Le Petit Orfèvre



Journal de la paroisse Saint-Quentin Vallée d'Isle

SAINT-QUENTIN : Faubourg d'Isle & quartier de Neuville ;
GAUCHY, GRUGIES, HARLY, HOMBLIÈRES, MARCY,
MESNIL SAINT-LAURENT, NEUVILLE SAINT-AMAND



11^e année • n° 121

JUILLET - AOÛT 2023

“Vacances”... ?

En général et en principe, l'été est la saison des “vacances”. Tout dépend de ce que ce mot veut dire ou de ce qu'on lui fait dire... Selon les racines de ce mot (son étymologie), il indique le vide, le manque. Une place “vacante” est une place vide ou libre. Mais il exprime aussi le repos, l'oisiveté. Ce sont les “grandes vacances”, attendues parfois avec impatience. On parle aussi, pour faire savant, de “congs” (payés ou non).

Il y a un peu de cela dans la vie de la paroisse : entre le 14 juillet et le 14 août, le curé prend un peu de repos et, du coup, il n'y a plus de Messes en semaine ; la Messe du dimanche est célébrée le samedi soir. Mieux encore : en général, les baptêmes et les mariages ne sont plus célébrés pendant cette période.

Le repos est une belle invention. Comme disait je ne sais plus qui : « celui qui ne se repose pas fatigue les autres. » Il est bon d'épargner des fatigues inutiles. Bel été à tous, que vous soyez ou non “en vacances” !

Étienne KERJEAN
Curé de la paroisse

Mariages



- **Samedi 22 juillet**, à 15 h 30, à l'église de GRUGIES :
Christophe MARA et **Karine KYRCZ**
- **Samedi 19 août**, à 14 h 30, à l'église de GAUCHY :
Steven LEMAIRE
et **Océane VIGNERON**
- **Samedi 19 août**, à 16 heures, à l'église de NEUVILLE SAINT AMAND :
Thomas MINGHETTI
et **Wendy DEPREZ**

† Nos deuils

Nous portons dans notre prière les personnes décédées au cours de ce mois, ainsi que leurs familles. Nous les assurons de toute notre sympathie.

Roger GUIDEZ	90 ans	1 ^{er} juin
Michel BRUNELLE	78 ans	1 ^{er} juin
Marcel BROTONNE	77 ans	2 juin
Sébastien FAGLIN	49 ans	8 juin
Marguerite LEMOINE	96 ans	8 juin
William CARLIER	81 ans	21 juin
Christophe BRISSET	53 ans	23 juin
Michèle DELACHER	74 ans	28 juin
Jean Bernard CHOLET	79 ans	30 juin
Jacques POULET	88 ans	30 juin
Loetitia HAUBOURDIN	52 ans	30 juin

Les comptes de l'année 2022

Le Conseil pour les Affaires Économiques de la paroisse qui s'est réuni quatre fois l'année dernière, doit rendre compte, chaque année, de sa gestion à la communauté paroissiale, c'est-à-dire de la bonne utilisation de tous les dons qui sont remis à la paroisse pour que l'Église ait les moyens *d'organiser le culte divin, assurer au clergé un niveau de vie suffisant et soutenir les œuvres d'apostolat et de charité (Presbyterorum ordinis, n. 17)*. À cette occasion, il est important de rappeler que l'Église ne perçoit aucune subvention et ne vit que de ce qui lui est donné.

Le présent compte rendu prévu par le *Code de droit canonique* (canon 1287, § 2), fait apparaître des résultats impactés par l'inflation malgré une maîtrise constante des dépenses. Le Conseil s'est réuni 11 avril 2023 pour adopter définitivement les comptes 2022 et le budget 2023 après avoir reçu l'avis formel de l'Association diocésaine daté du 27 mars 2023.

Par rapport à l'année 2021, on note une diminution des recettes. Si les offrandes restent stables, on constate une diminution du casuel. La baisse du nombre des intentions de messe déposées est également observée ce qui rend actuellement déficitaire le fonds permettant le versement au prêtre d'une mensualité de subsistance de 432 €. Lorsqu'on demande qu'une messe soit célébrée à une intention particulière (pour un défunt, pour un malade, en action de grâces-remerciements), il est recommandé de verser une offrande que l'on appelle « honoraire ». Cette intention particulière permet de s'associer plus étroitement au sacrifice de la Messe, et confiée au célébrant le soin de la joindre à l'intention générale. Des informations pratiques sur ce sujet sont à disposition à l'entrée de l'église *Saint Eloi*.

Hors amortissements, le montant des recettes est de 55 158 € et celui des dépenses de 44 784 €, soit un résultat positif de 10 373 €. Toujours dans l'attente de la vente de l'ex chapelle *Sainte Thérèse*, inscrite l'année dernière à l'inventaire des Monuments historiques avec des charges nouvelles qui s'imposent au propriétaire, il convient de poursuivre les efforts et de les amplifier pour augmenter les capacités financières de la paroisse afin de lui permettre d'engager les projets de travaux indispensables notamment de réaménagement des étages de la *Maison paroissiale*.

À cet égard, nous savons pouvoir compter sur votre générosité et sur votre précieux concours pour faire connaître autour de vous les besoins de notre paroisse. D'avance, nous vous en sommes reconnaissants.

Dans ce but, deux moyens faciles vous sont proposés :

RECETTES	2019	2020	2021	2022
Quêtes dominicales	15 586	13 856	17 156	17 531
Offrandes	11 901	9 269	10 046	10 494
Casuel	21 264	18 082	23 508	21 262
Dons	461	1 448	984	1 265
Quêtes chauffage	995	-	1 112	1 534
Amortissements des subventions	11 264	11 264	11 264	11 215
Cotisations caté	1 187	293	1 083	653
Autres recettes	2 814	2 121	2 227	2 418
TOTAL	65 472	56 333	67 380	66 372

DÉPENSES	2019	2020	2021	2022
Charges/immuebles	5 954	4 609	5 618	7 092
Eau, gaz, électricité	7 487	6 711	8 680	7 299
Salaires+charges sociales	8 698	5 118	8 396	9 159
Déplacements	-	-	-	-
Cot. diocésaines	15 605	15 520	15 423	14 865
Cot. zone pastorale	4 512	3 972	3 948	3 288
Téléphone, timbres	629	793	783	720
Fournitures de culte	422	48	164	648
Achat catéchisme	947	485	533	676
Frais bureau et divers	2 797	1 881	1 609	1 037
Amortissements des immobilisations	23 653	20 081	19 507	19 133
TOTAL	70 704	59 218	64 661	63 917

RÉSULTAT	2019	2020	2021	2022
Déficit (-) ou excédent	-5 232	-2 885	2 719	2 455
Hors amortissements	7 157	5 932	10 962	10 373

① "la quête en ligne" avec le lien internet suivant, (choisir : paroisse *Saint-Quentin Vallée d'Isle*) :

https://don.mondenier.com/soissons/donner_pour_la_quete/_mon-don?_cv=1

ou en scannant le QR Code avec votre Smartphone



② Apporter votre contribution personnelle et inviter les personnes que vous connaissez, à faire de même en libellant vos dons pour la paroisse : "Association diocésaine - travaux paroisse SQVI" à déposer ou à adresser à la *Maison paroissiale*, 73 rue de la Raffinerie, 02100 SAINT-QUENTIN.

Un grand MERCI !

Chantal PINON, trésorière
et Jean-Marie DELACROIX, secrétaire

Vers un projet pastoral

En mars, nous vous avons présenté les différentes réalités de notre paroisse avec le souhait d'œuvrer pour une Église ouverte à tous.

Mercredi 14 juin, en présence de notre évêque, Mgr de Dinechin, le Conseil Pastoral s'est réuni afin de réfléchir à la mise en œuvre d'un projet pastoral paroissial élaboré par l'équipe de conduite ("équipe d'animation").

Un projet qui permettrait de rendre notre paroisse encore plus vivante, plus accueillante.

Notre souhait serait que tous les baptisés se sentent invités à participer à la vie de la paroisse.

Nous avons essayé de définir quelques priorités qui pourraient être :

- Accompagner les familles (suite aux funérailles, par exemple) ;
- Accompagner les parents (suite aux baptêmes, au caté...);

- Lutter contre la solitude ;
 - Développer l'intergénérationnel ;
- Beaucoup de liens se vivent déjà mais comment développer ces liens vers tous les paroissiens ?

Peut-être en apprenant à se tourner davantage vers l'extérieur, à innover, à s'écouter les uns les autres, en favorisant la collaboration entre le prêtre et les laïcs, en développant la fraternité, en se sentant membres actifs de la paroisse.

Ce projet pastoral paroissial concerne tous les paroissiens et chacun peut réfléchir aux moyens de le faire vivre...

En attendant la suite et la mise en place de ce projet, nous pouvons méditer sur ces paroles d'Isaïe : « *Le Seigneur mon Dieu m'a donné le langage des disciples, pour que je puisse, d'une parole, souvenir celui qui s'épuise. Chaque matin, il éveille, il éveille mon oreille pour qu'en disciple, j'écoute* » (Isaïe 50, 4). **Geneviève WLODARCZYK**

La sainte du mois

Sainte Claire

Claire Offreduccio est née à Assise en 1194, douze ans après Saint François d'Assise. La mère de Claire a reçu cette révélation du Seigneur lorsqu'elle était enceinte : « *Femme, ne crains rien : tu enfanteras sans danger une lumière dont le rayonnement fera resplendir davantage encore la clarté du jour elle-même* ». C'est ainsi que la petite reçut le prénom de Claire.

La famille est aisée, le père de Claire est chevalier. Claire passe une enfance heureuse et pieuse, se préoccupant beaucoup des pauvres. Arrivée à l'âge de se marier, Claire refuse tous les prétendants, désireuse de se garder pour le Seigneur. C'est alors qu'elle entend parler de François, déjà renommé à Assise, elle a un grand désir de le rencontrer. Ils se voient pour la première fois en 1211 et partagent immédiatement leur amour commun pour le Seigneur. De nombreux échanges vont s'ensuivre. Malgré l'opposition de ses parents, elle décide de se donner totalement à l'amour du Christ.

En 1212, à dix-huit ans, elle quitte la maison paternelle, renonçant ainsi à son héritage pour vivre dans la pauvreté. Elle se rend à la chapelle Sainte-Marie de la Portioncule pour y être consacrée à Dieu. Ses cheveux sont coupés et elle reçoit l'habit gris de la pénitence. Après deux jours François établit Claire au couvent de Saint-Damien. Là, des jeunes femmes de toutes origines rejoignent Claire et sa sœur Agnès. L'ordre des Pau-

vres Dames, dit plus tard des « *Clarisses* », que nous connaissons bien, est né. La vie des sœurs s'organise, le travail a une place importante car « *l'oisiveté est ennemie de l'âme* », les sœurs tissent du linge pour les églises. Ce premier travail annonce l'activité au service du culte et de la liturgie qui sera assuré par les Clarisses jusqu'à nos jours.

En 1215, Claire devient Abbesse du couvent. À partir de 1224 commence la longue maladie de Claire, pendant 20 ans elle restera plus ou moins alitée. Elle passe de longues heures en prière, chaque jour de midi à trois heures elle médite la Passion de Jésus et a une très grande dévotion au Saint-Sacrement. En 1228, le Pape concède à Claire et à ses sœurs le privilège de la pauvreté pour lequel elle a tant lutté. En septembre 1240, a lieu la célèbre invasion des Sarrasins qui seront miraculeusement arrêtés par la prière de Claire. En 1247, Claire commence la rédaction de sa propre Règle, insistant tout spécialement sur la pauvreté. Après 1250 sa maladie s'aggrave et en 1253, Claire reçoit la visite tant espérée du pape Innocent IV qui approuve la Règle. Peu de jours après, le 11 août 1253 Claire meurt. Le 15 août 1255 Claire est canonisée par Alexandre IV. Presque simultanément commencent les travaux de construction de la Basilique Sainte-Claire à Assise. Sainte Claire est fêtée le 11 août, jour de son entrée au Ciel. **Jean-Louis TROCMÉ**



CLAIRE